PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BRETAGNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Rennes, le 30 OCT. 2026

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Par votre courrier du 14 octobre 2026, vous appelez mon attention sur la situation de neuf projets de méthaniseurs en Bretagne nécessitant une attestation de déclaration de projet d'installation de production de biométhane. Vous soulignez l'importance que cette attestation soit délivrée avant le 31 octobre 2026 pour permettre aux agriculteurs porteurs de projet de bénéficier des conditions économiques favorables associées au tarif de rachat du biométhane injecté, dont les modalités évolueront au 1er novembre 2026. Vous soulignez qu'en l'absence du bénéfice de ce tarif, les projets pourraient ne pas voir le jour.

La délivrance des attestations précitées nécessite un travail d'instruction approfondi par la DREAL, notamment pour éviter que le soutien public ne bénéficie à des installations existantes ayant possiblement déjà reçu des aides publiques. Ce risque a en effet été identifié par la Commission de régulation de l'énergie. Ce travail d'instruction, dont le délai réglementaire est de deux mois, s'inscrit par ailleurs dans le contexte d'un afflux important de demandes d'attestation depuis quelques semaines.

Mme Nadège HAVET, sénatrice du Finistère
M. Yves BLEUNVEN, sénateur du Morbihan
M. Michel CANÉVET, sénateur du Finistère
M. Jean-Michel JACQUES, député de la 6ème circonscription du Morbihan
Mme Sandrine LE FEUR, députée de la 4ème circonscription du Finistère
M. Didier LE GAC, député de la 3ème circonscription du Finistère
Mme Graziella MELCHIOR, députée de la 5ème circonscription du Finistère
M. Paul MOLAC, député de la 4ème circonscription du Morbihan

Copie : Mme la ministre déléguée chargée de l'Énergie
M. le préfet du Finistère
M. le préfet du Morbihan

Préfecture de la région Bretagne
81 boulevard d'Armorique 35026 Rennes cedex 9

Concernant les neuf dossiers que vous signalez, le travail des services instructeurs a permis de délivrer l'attestation aux projets de l'EARL de PENNAREUN (le 14 octobre), de la SARL de KERAMOAL (le 16 octobre), de la SAS KERENERGIE (le 13 octobre), des établissements Benoit TREHIN (le 14 octobre 2026), de la SAS HAMON ENERGIES (le 13 octobre 2026), de la SAS DE LA JONQUILLE (le 16 octobre), de la SARL LB Energies (le 23 octobre), de la SAS SYNERGIE (le 26 octobre), et de la SCEA PRIMEL (le 28 octobre 2026).

Ainsi, les neuf dossiers ont pu recevoir leur attestation avant l'échéance du 31 octobre 2026.

Je vous prie de croire, mesdames et messieurs les parlementaires, à l'expression de ma considération distinguée.

La préfète

Emmanuelle DUBÉE